



Paysages sans Emballages

Bilan de la caractérisation des déchets abandonnés collectés sur les berges du lac du Salagou et des actions de gestion mises en œuvre

2024

I- Présentation du projet

1. Le site

Le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, 22ème Grand Site de France labellisé le 3 juillet 2024, constitue un ensemble paysager, architectural et patrimonial remarquable offrant un cadre de vie exceptionnel à ses habitants et aux visiteurs. Ce site est vivant, habité (env. 1800 habitants), en constante évolution.

Créé en 2006, le Syndicat mixte assure la gestion de l'ensemble du Grand Site et intervient sur près de 12000 ha : l'ensemble des sites classés de la Vallée du Salagou, du Cirque de Mourèze, du Pic de Vissou et Vissounel, et le site patrimonial remarquable de Villeneuve.

Offrant une biodiversité remarquable, la vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze ont été également désignés Zone de Protection Spéciale Natura 2000 en 2003.

Considérés comme un des sites majeurs de l'Hérault, ce territoire capte une grande partie des visiteurs du département. Cette fréquentation entraîne une pression sur les paysages. L'enjeu est de préserver les paysages naturels des berges, domaine départemental, dans un contexte de forte fréquentation afin de maintenir l'attractivité du site.

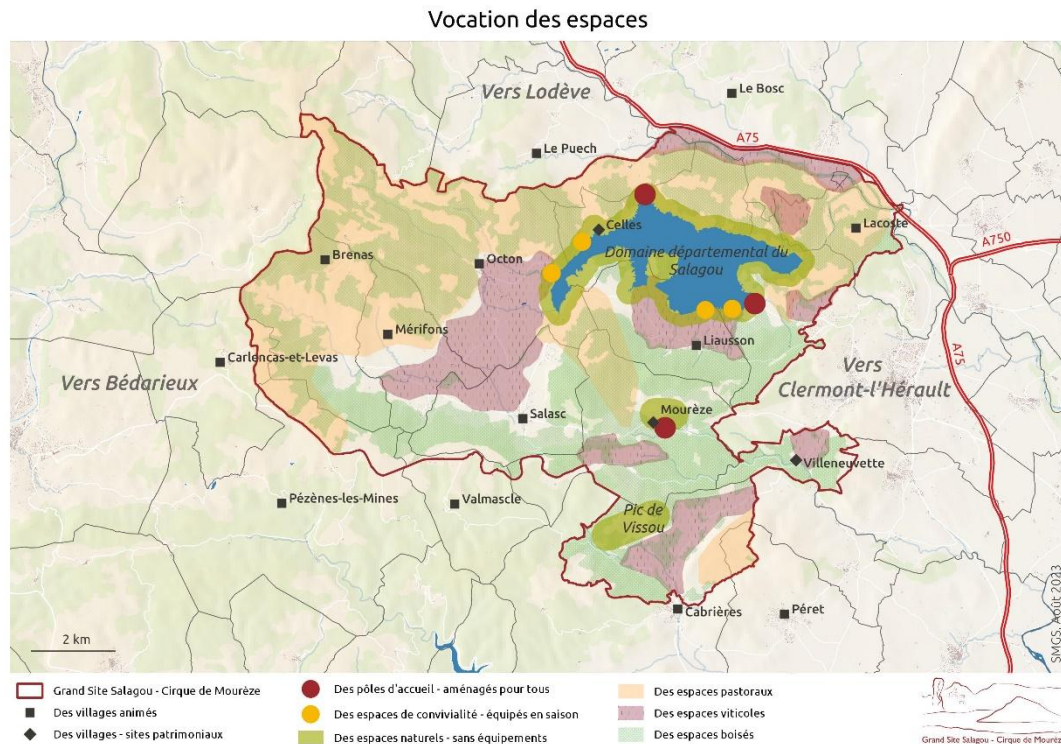
Le Grand Site souhaite proposer un accueil qualitatif à l'année, sans dénaturer le paysage et en partageant l'espace avec les activités locales et les différents usages (agriculture, vie quotidienne des habitants, gestion des espaces naturels...). Il travaille à limiter les pressions liées à l'attractivité du site. Les loisirs, les visiteurs, les animations ont toutes leur place dans la mesure où elles respectent le paysage et la vie du site sans en perturber durablement le rythme et le caractère.

2. Stratégie de gestion

Dans le Grand Site, les espaces et les actions sont définis selon une stratégie différenciée de gestion, d'animation et d'entretien ; cela permet de préserver des zones naturelles et d'assurer des retombées économiques locales dans des zones dédiées.

La grande majorité de la fréquentation du Grand Site se concentre sur les berges du lac et le Cirque de Mourèze. La carte de vocation (voir page suivante) définit ainsi :

- 3 pôles d'accueil, qui offrent de nombreux services marchands et non marchands pour le grand public. On y trouve les équipements de base dont toilettes, bacs de tri... Ces espaces sont proches des axes routiers principaux.
- Des espaces de convivialité, intermédiaires, qui accueillent des activités en saison seulement (équipements saisonniers et réversibles, disparition complète hors saison).
- Des espaces naturels sans aucun équipement, qui se « méritent » loin des accès....



Il y a sur les berges une forte habitude de consommation nomade, exacerbée avec le covid. Beaucoup de camping-caristes fréquentent le site et une forte habitude de camping sauvage reste malgré les actions de sensibilisation et les campagnes de verbalisation. Le Syndicat anime une commission, composée notamment des agents assermentés (AFB, OFB, gendarmes, police, garde républicaine, fédération de pêche...) qui permet une maîtrise des incivilités.

3. Les déchets

La fréquentation importante du Grand Site induit une quantité non négligeable de déchets produits chaque année par les visiteurs.

En complément de la collecte des bacs (colonnes de tri et résiduels) assurée par les services des Communautés de communes, depuis plus de 10 ans, les déchets abandonnés sur le Domaine départemental (berges du lac) sont ramassés à la main, tout au long de l'année. Le Syndicat mandate chaque année une entreprise pour assurer cette opération. **Depuis 2021, la Croix-Rouge insertion est en charge de la mission.**

Dans ce contexte, le Syndicat a lancé en juin 2022 une opération « Paysage sans emballages » en lien avec Citeo visant à réduire la quantité de déchets abandonnés dans les espaces naturels du site.

Les objectifs étant :

- **De caractériser et localiser précisément les déchets diffus** collectés pour identifier éventuellement les producteurs et les zones sur lesquelles cibler les efforts.

- **D'agir de façon curative** en garantissant la propreté des espaces naturels en ramassant les déchets diffus grâce à des entreprises de l'ESS qui aident les publics précaires éloignés de l'emploi.
- **D'agir de manière préventive** en sensibilisant mieux les visiteurs à la nécessité d'emporter leurs déchets et de les trier dans leur lieu de résidence réduisant ainsi la quantité de déchets abandonnés dans la nature.

II- Protocole de caractérisation

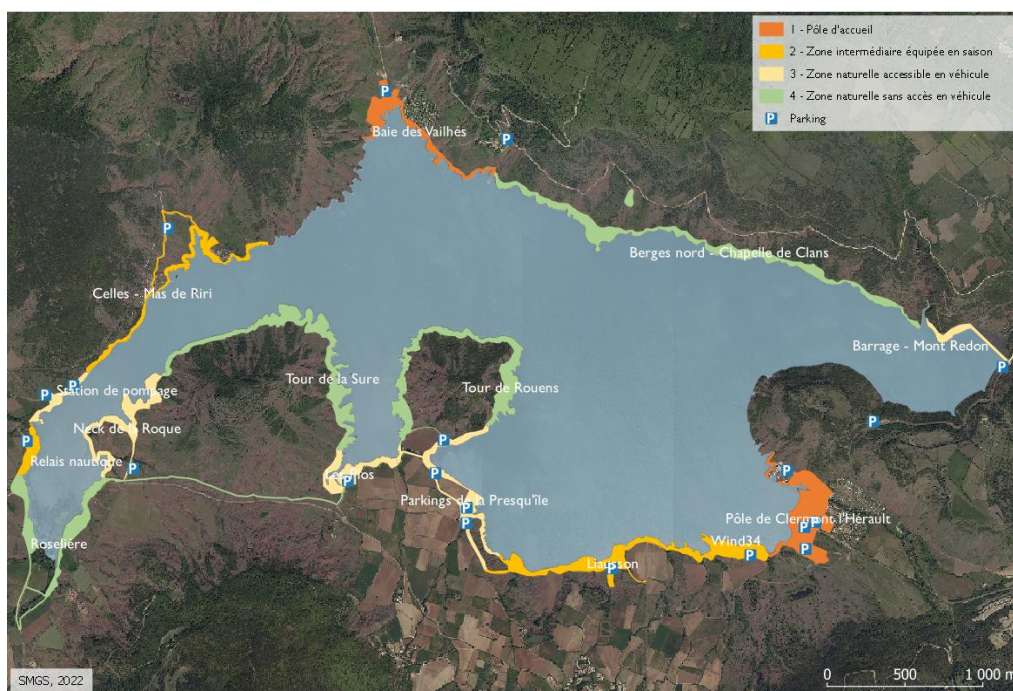
Le projet « Paysage sans Emballages » a débuté en juin 2022, avec un protocole construit sur 1 an de suivi (donc jusqu'en mai 2023). Ce projet ayant vocation à perdurer dans le temps, pour simplifier la gestion et faciliter la lisibilité des résultats, les données sont dorénavant analysées sur une année civile. Nous présentons ici les résultats pour l'année 2024.

En accord avec la méthode proposée par Citeo, le protocole de caractérisation des déchets se base sur les grilles proposées dans le cadre du projet Zéro Déchet Sauvage, simplifiées et adaptées aux spécificités du site et aux attentes de notre projet (pour plus détails, consulter le document de présentation du protocole). L'objectif de cette caractérisation est de **mieux connaître le type et la localisation des déchets ramassés** sur le Domaine départemental (berges du lac) afin de mettre en lien le gisement de déchets et :

- o la saison
- o la fréquentation des zones
- o la proximité des aménagements/équipements
- o les usages
- o les producteurs de déchets

1. Définition des zones

Sur le périmètre couvert par la Croix-Rouge insertion (défini dans le CCTP de la mission), les zones ont été catégorisées en fonction de leur niveau d'aménagement, leur fréquentation et leur accessibilité :



Type de zone	Caractéristiques globales
Les pôles d'accueil (Clermont l'Hérault, Les Vailhès)	Aménagements touristiques (bases nautiques, campings, restauration) à l'année Forte fréquentation (> 200 véhicules/jour) Accès en véhicule très facile
Les zones intermédiaires (Ariole, Rives de Liausson, Relais nautique, Celles)	Aménagements touristiques en saison (loisirs et restauration) Fréquentation moyenne à forte en saison (50 à 100 véhicules/jour) Accès en véhicule facile
Les zones naturelles avec parking à proximité (Parkings de la presqu'île, Les Plos, Station de pompage, Barrage, Mont Redon)	Pas d'aménagements touristiques Fréquentation plus faible (environ 25 véhicules /jours sauf à la Presqu'île et aux Plos) Accès en véhicule possible Beaucoup de stationnement sauvage la nuit (véhicules aménagés) surtout aux Plos et à la Station de pompage
Les zones naturelles non accessibles en véhicule	Accessible uniquement à pied/VTT ou par bateau Pas de comptage de fréquentation (<i>le protocole de l'observatoire de la fréquentation du Grand Site se base sur le nombre de véhicules sur les parkings</i>)

2. Méthode et fréquence de caractérisation

La caractérisation des déchets est effectuée en respectant le protocole suivant :

- Sur chaque zone, à chaque ramassage, **caractérisation de niveau 1** : pesée par catégorie de déchets (emballage recyclable, verre, résiduel, textile, encombrant) ;
- Suivant le calendrier ci-dessous, sur les zones spécifiées, 2 fois par semaine, **caractérisation de niveau 2** : niveau 1 + relevé des marques/enseignes identifiables + comptage individuel par type de déchets.

2024

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 D	10 M	10 J	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 D	17 M	17 J	17 L	17 M	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 S	27 M	27 V	27 D	27 V
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M		31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M

2 2 4 7 9 14 23 21 11 5 2 3 103

Caractérisation des déchets :

- A = Baie des Vailhès • Berges nord/Chapelle de Clans
- B = Wind34 • Les Plos • Tour de la Sûre
- C = Relais nautique • Neck de la Roque • Roselière
- D = Pôle de Clermont l'Hérault • Barrage/Mont Redon
- E = Rives de Liausson • Parkings de la Presqu'île • Tour de Rouens
- F = Celles/Mas de Piri • Station de pompage

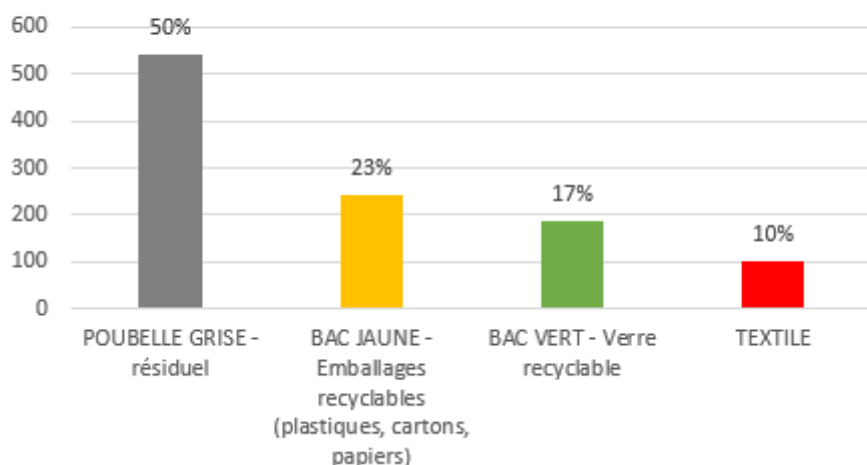
III- Résultats et analyse

Le calendrier préétabli a été respecté. Les relevés transmis par les équipes de la Croix-Rouge insertion ont permis de faire ressortir les éléments suivants.

1. Poids des déchets collectés

a. Ensemble du site

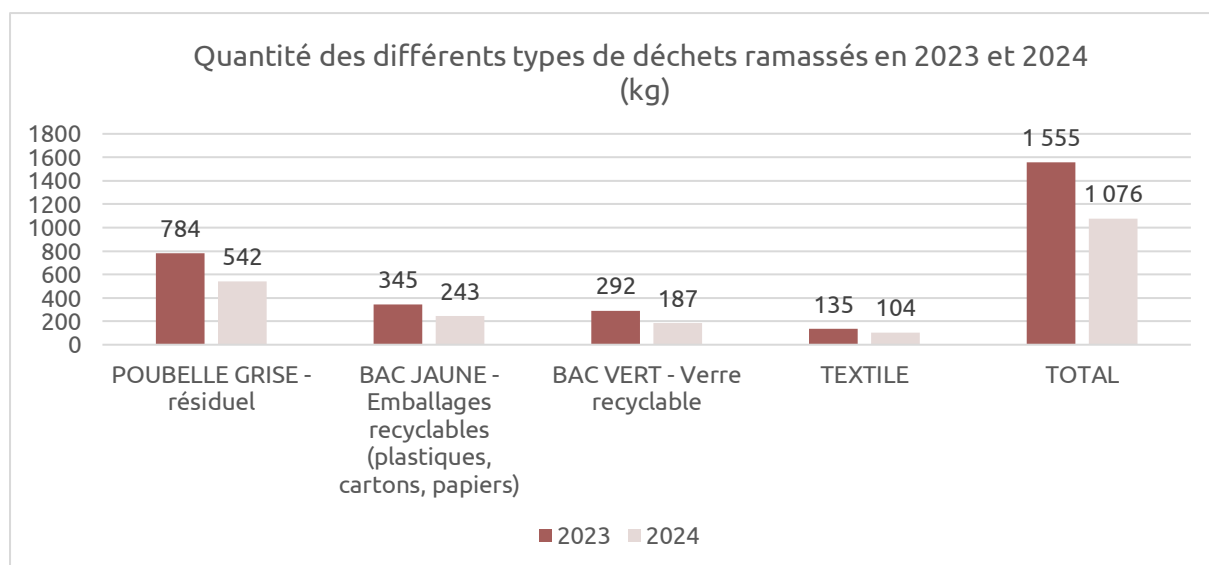
Poids des déchets abandonnés par catégorie
Année 2024



Le poids total de déchets collectés sur l'année 2024 est de 1076 kg (contre 1555 kg en 2023). On observe une diminution globale du nombre de déchets diffus ramassés entre 2023 et 2024 pour un nombre de jours de ramassage similaire.

**Les encombrants n'apparaissent pas dans ce bilan car ils sont comptabilisés en nombre d'objets et non pesés. Le détail des encombrants est présenté dans la partie suivante.*

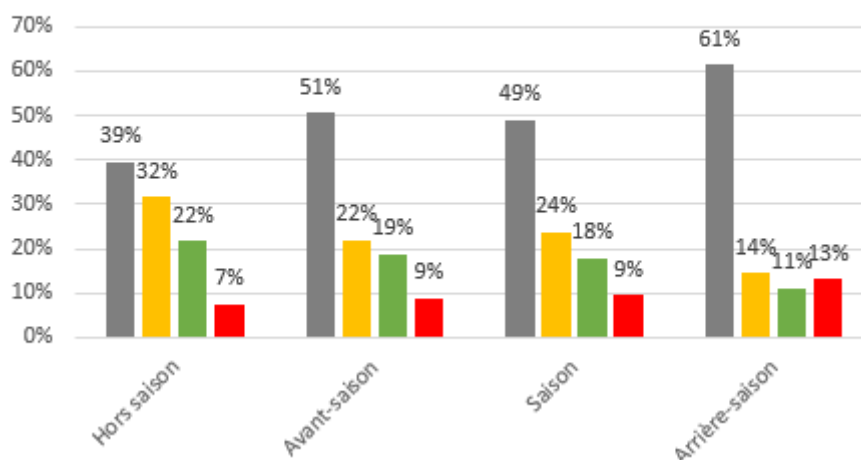
Quantité des différents types de déchets ramassés en 2023 et 2024 (kg)



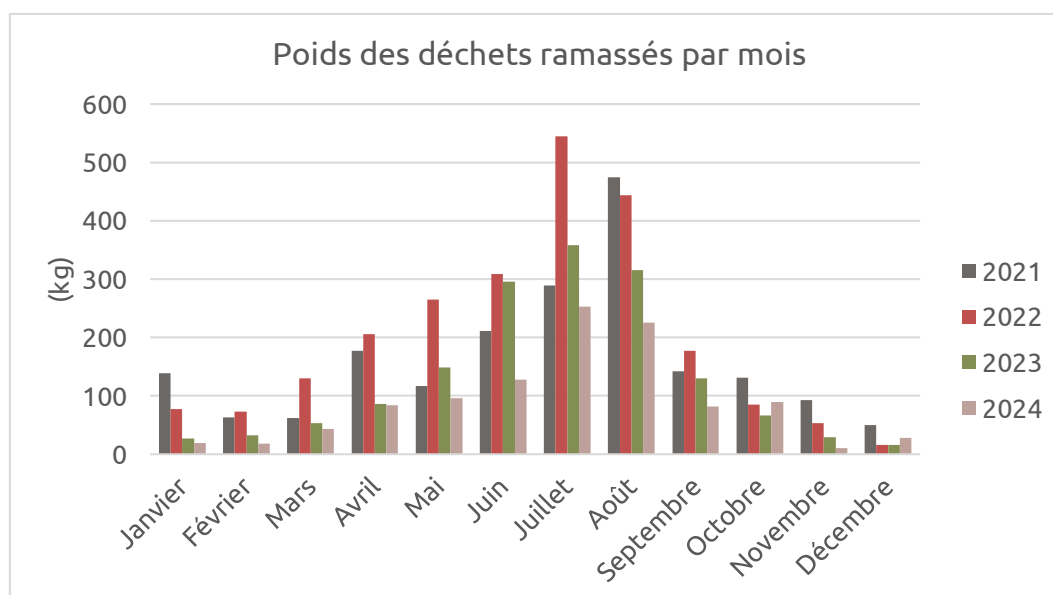
Les quantités de déchets ramassées en 2024 sont en diminution par rapport à l'année 2023 pour toutes les catégories : -31 % de résiduel, -29% d'emballages recyclables, -36% de verre recyclable et -23 % de déchets textiles.

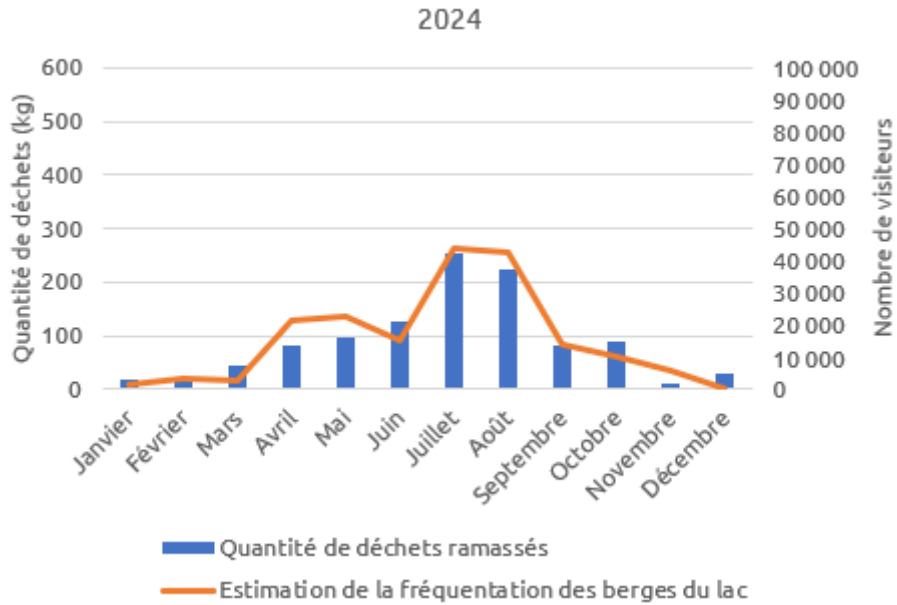
La part de chacune de ces catégories par rapport au poids total reste relativement similaire aux années précédentes : la majorité des déchets ramassés sur les berges sont des déchets résiduels non recyclables (environ 50%). La part de résiduel est plus importante en avant et en arrière-saison, période pendant laquelle on compte moins d'équipements (colonnes, bacs...) et moins d'agents (patrouilleurs, ASVP...) présents sur le terrain.

Part de chaque catégorie de déchets en fonction de la saison



Le graphique ci-dessous détaille le poids des déchets ramassés par mois depuis le début de la mission Croix-Rouge insertion (janvier 2021). La diminution des quantités de déchets abandonnés ramassés est d'autant plus significative sur la période estivale. Cette période concentre la majorité des actions de sensibilisation et de gestion mises en place dans le cadre du projet « Paysages sans emballages » avec notamment la présence des patrouilles sur le terrain au plus près des visiteurs.





Le graphique ci-dessus fait le lien entre l'évolution des quantités de déchets abandonnés ramassés et la fréquentation sur les berges du lac pour l'année. En 2024, les quantités de déchets ramassées sont relativement bien corrélées à la fréquentation des berges.

**La fréquentation des berges est extrapolée à partir des données de l'office de tourisme à l'année, et des comptages de véhicule en juillet/août. Cette méthode sous-estime la fréquentation en dehors de la saison d'été, et notamment sur les ailes de saison (mai-juin-septembre-octobre), période durant laquelle les habitants des villages alentours profitent du site, sans passer par l'office de tourisme (donc non comptabilisés).*

a. Détail par zone

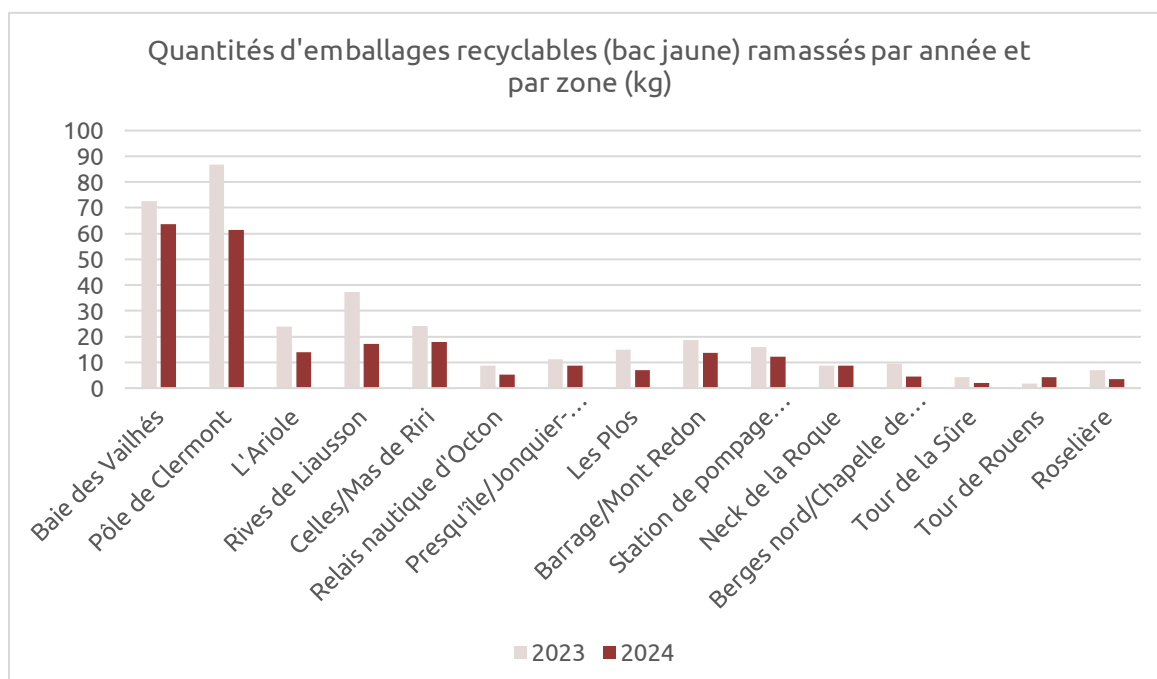
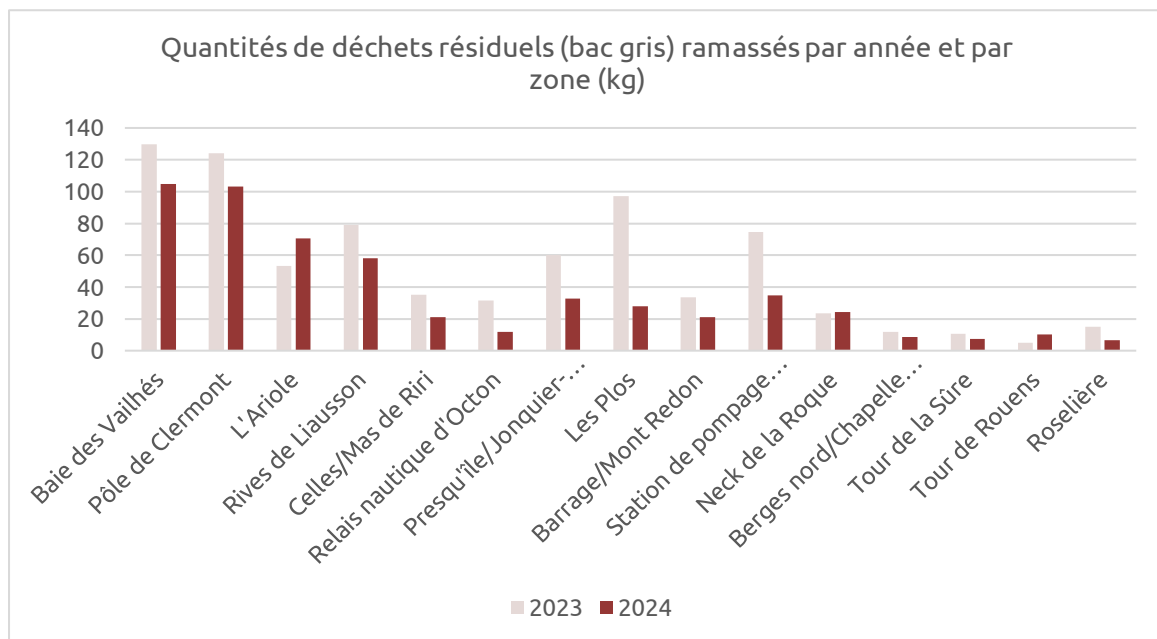
ZONE	SURFACE (HA)	NBR RAMASSAGE		TOTAL (KG)		MOY/HA			MOY/RAMASSAGE		
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	Var	2023	2024	Var
Baie des Vailhés	6,18	74	69	290,531	232,756	47,01	37,66	-20%	3,926	3,373	-14,08%
Pôle de Clermont	12,25	57	55	294,421	225,562	24,03	18,41	-23%	5,165	4,101	-20,60%
L'Ariole	3,78	46	46	108,352	106,442	28,66	28,16	-2%	2,355	2,314	-1,76%
Rives de Liausson	8,56	51	41	168,963	113,833	19,74	13,30	-33%	3,313	2,776	-16,20%
Celles/Mas de Riri	6,46	39	40	88,169	53,637	13,65	8,30	-39%	2,261	1,341	-40,69%
Relais nautique d'Octon	2,15	37	38	53,275	22,72	24,78	10,57	-57%	1,440	0,598	-58,48%
Presqu'île/Jonquier-Lavadou-Rouens	7,27	43	42	93,684	60,193	12,89	8,28	-36%	2,179	1,433	-34,22%
Les Plos	4,39	50	43	130,386	46,421	29,70	10,57	-64%	2,608	1,080	-58,60%
Barrage/Mont Redon	2,4	31	31	72,362	50,72	30,15	21,13	-30%	2,334	1,636	-29,91%
Station de pompage d'Octon	2	44	48	115,626	63,663	57,81	31,83	-45%	2,628	1,326	-49,53%
Neck de la Roque	6,51	28	28	42,703	40,491	6,56	6,22	-5%	1,525	1,446	-5,18%
Berges nord/Chapelle de Clans	13,53	11	12	30,830	18,018	2,28	1,33	-42%	2,803	1,502	-46,43%
Tour de la Sûre	13,6	10	10	20,259	11,006	1,49	0,81	-46%	2,026	1,101	-45,67%
Tour de Rouens	11,14	9	13	11,501	17,21	1,03	1,54	50%	1,278	1,324	3,60%
Roselière	8,55	20	17	33,969	13,544	3,97	1,58	-60%	1,698	0,797	-53,09%

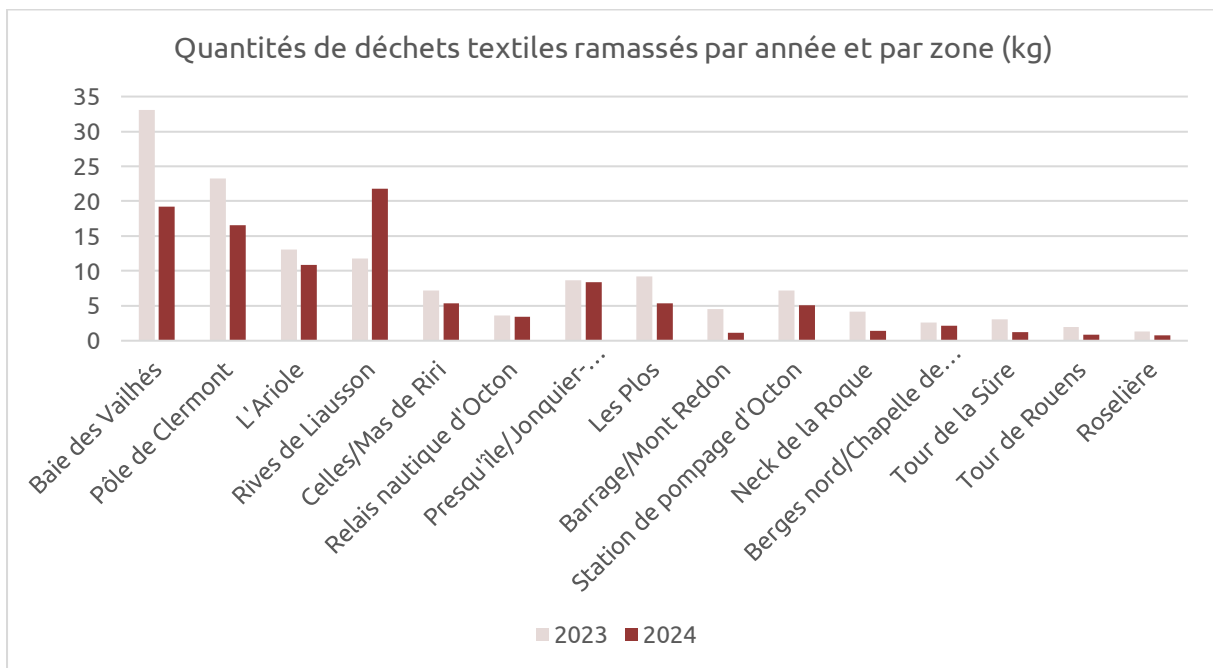
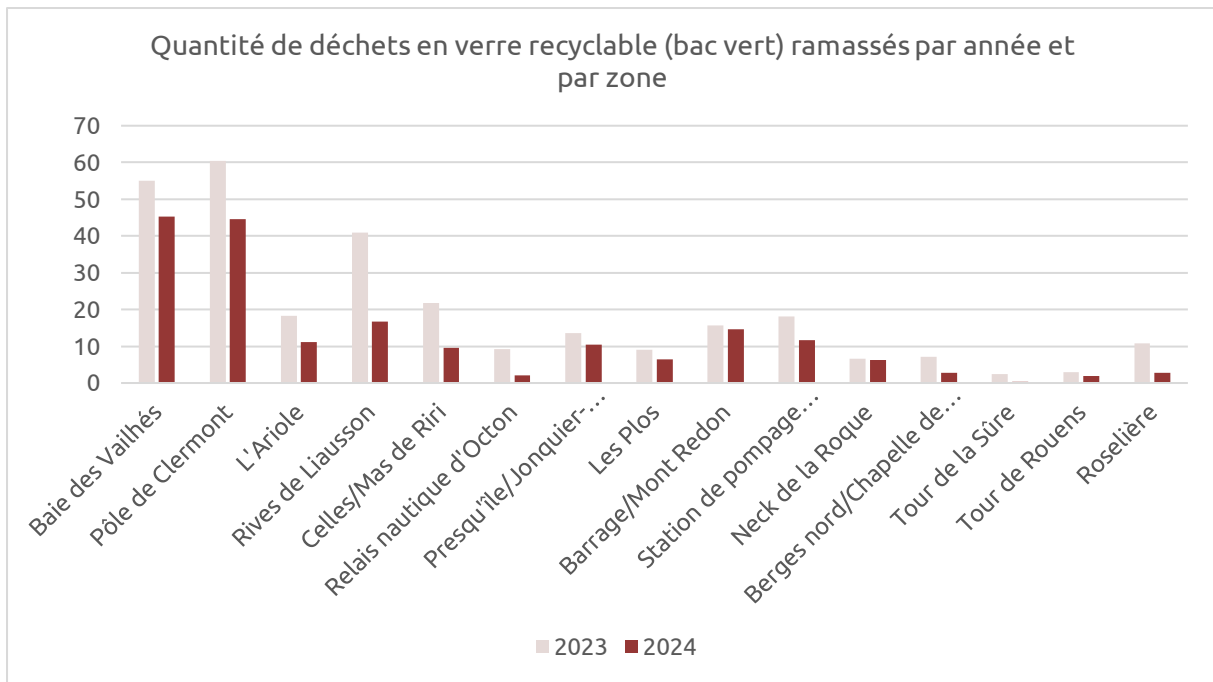
Le tableau ci-dessus présente les quantités de déchets abandonnés ramassées par zone. Les poids collectés ont été rapportés à la surface de chaque zone et au nombre de ramassages pour que les résultats soient comparables.

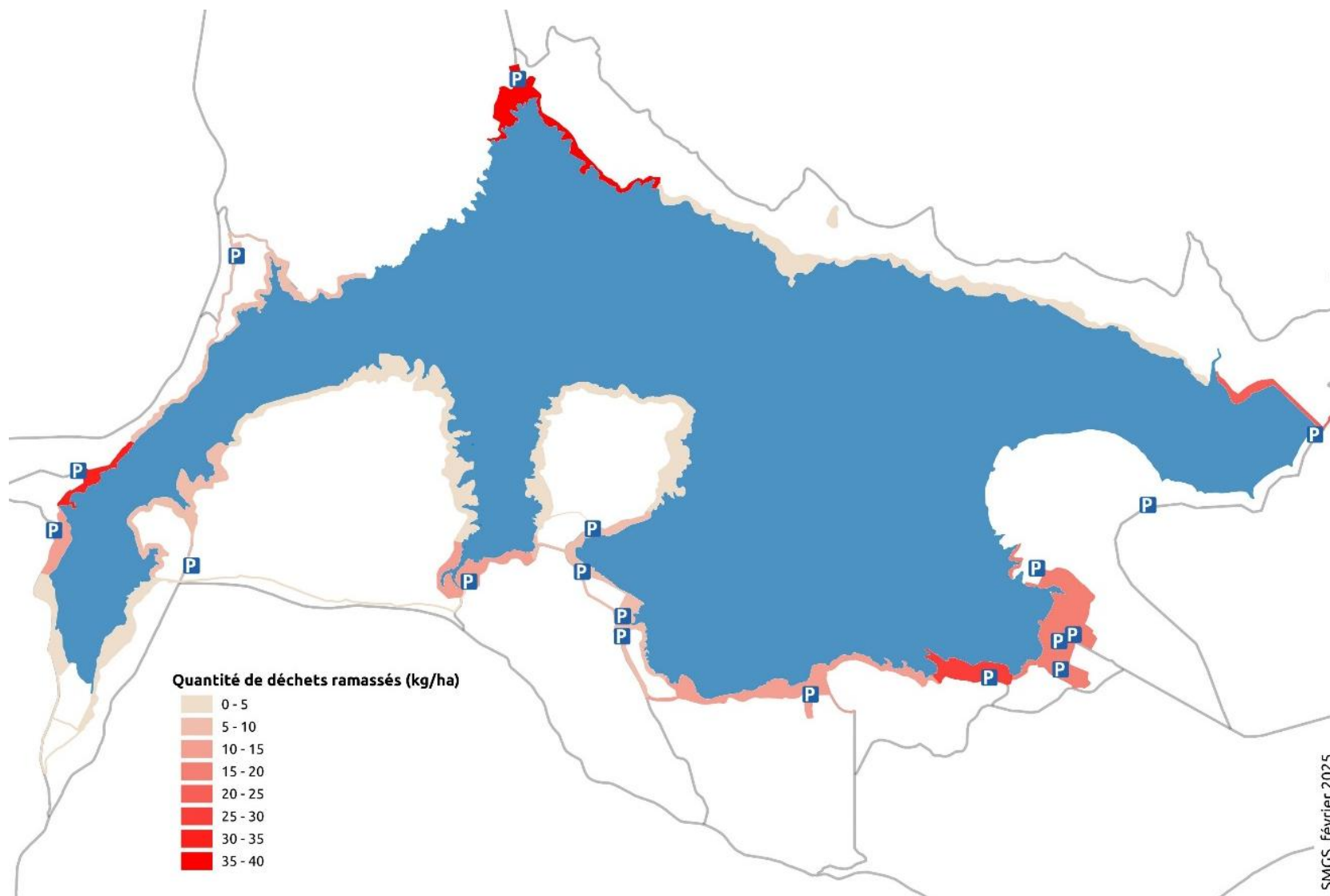
On observe une diminution des quantités de déchets ramassés par hectare sur quasi l'ensemble des zones. Une augmentation des quantités de déchets ramassés au niveau de la presqu'île de Rouens est observée mais peut-être dû au nombre plus important de ramassages réalisés en 2024.

Rapporté à la surface, les zones où l'on retrouve le plus de déchets sont la baie des Vailhés et la station de pompage d'Octon. Viennent ensuite les zones de l'Ariole, le barrage, le pôle de Clermont et les rives de Liausson. Les zones les plus propres sont les zones naturelles qui ne sont pas accessibles en véhicule.

Les graphiques ci-dessous détaillent ces éléments par catégorie de déchets. Une attention particulière peut être apportée sur la zone de l'Ariole sur laquelle les quantités de déchets résiduels ramassés ont augmenté en 2024.

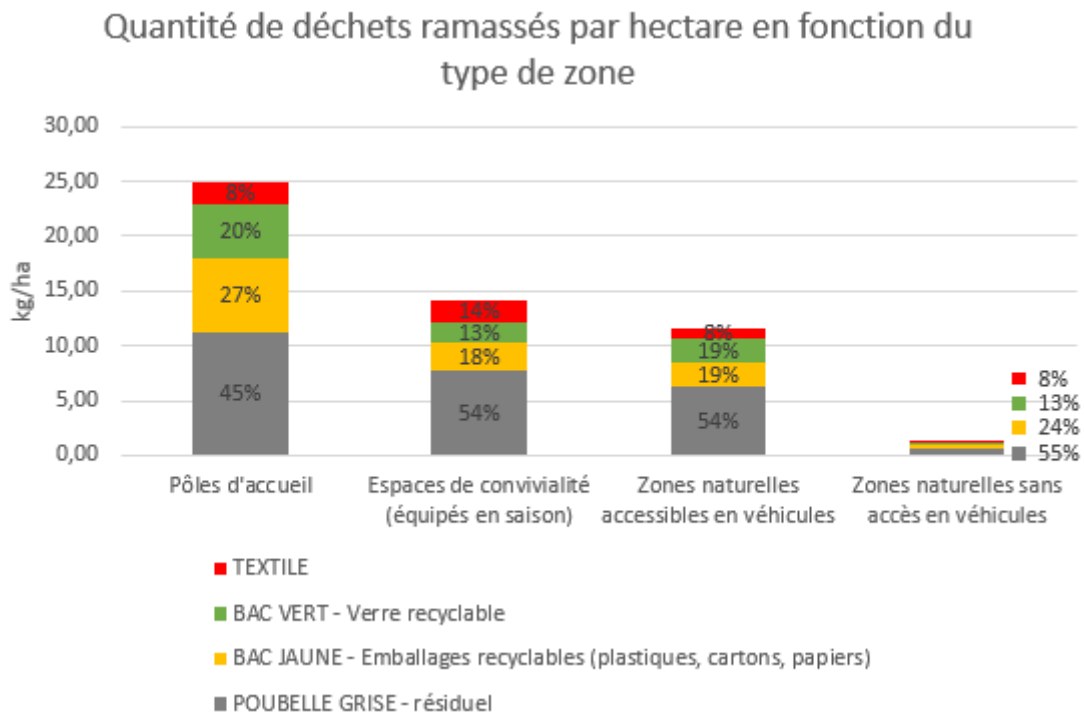






Quantité de déchets ramassés par zones sur les berges du lac - 2024

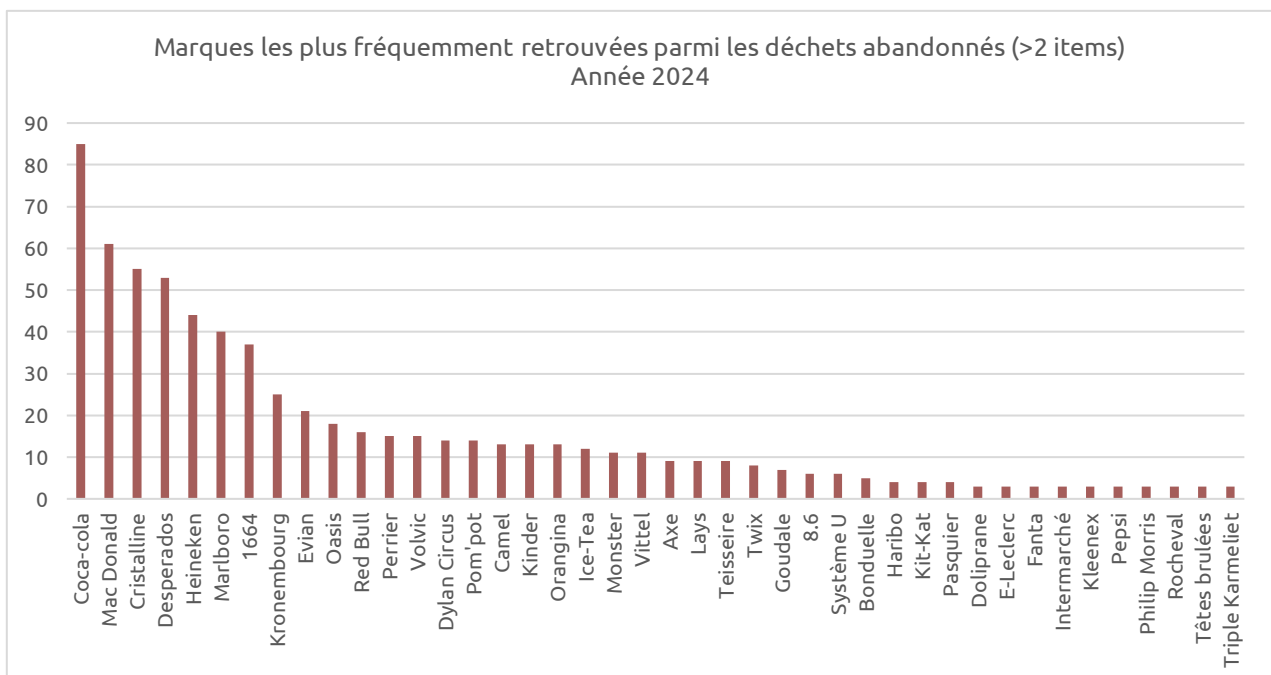
Nous pouvons observer ci-dessous la répartition des quantités de déchets ramassés à l'hectare par catégorie de déchets et par type de zones :



Rapporté à la surface, la quantité de déchets ramassés est quasi équivalente dans les espaces de convivialités et dans les zones naturelles accessibles en véhicule. Les zones sans accès en véhicules sont, quant à elles, très préservées et plus propres.

2. Marques de déchets

Les marques des déchets ont été relevées lors des caractérisations de niveau 2.

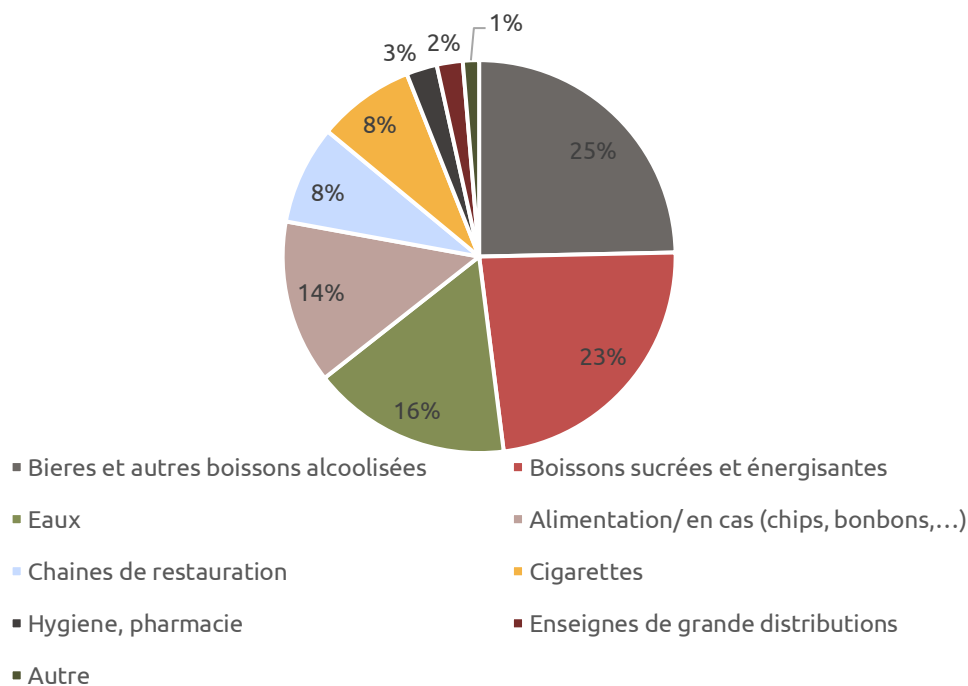


Les marques les plus retrouvées sont des **boissons** :

- les **bières et autres boissons alcoolisées** avec 185 items dont :
 - o Desperados (53 items)
 - o Heineken (44 items)
 - o 1664 (37 items)
 - o Kronenbourg (25 items)
- les **boissons sucrées et énergisantes** avec 175 items dont :
 - o Coca-cola (85 items)
 - o Oasis (18 items)
 - o Red Bull (16 items)
- Et les **eaux** en bouteilles, 123 items dont :
 - o Cristalline (55 items)
 - o Evian (21 items)
 - o Perrier (15 items)
 - o Volvic (15 items)

Ont été également relevées des marques d'**alimentation** principalement de type « en-cas » (101 items). Parmi les enseignes, nous retrouvons en tête **Mac Donald** (61 items), puis quelques enseignes de grande distribution **Système U** (6 items), **E. Leclerc** (3 items) et **Intermarché** (3 items).

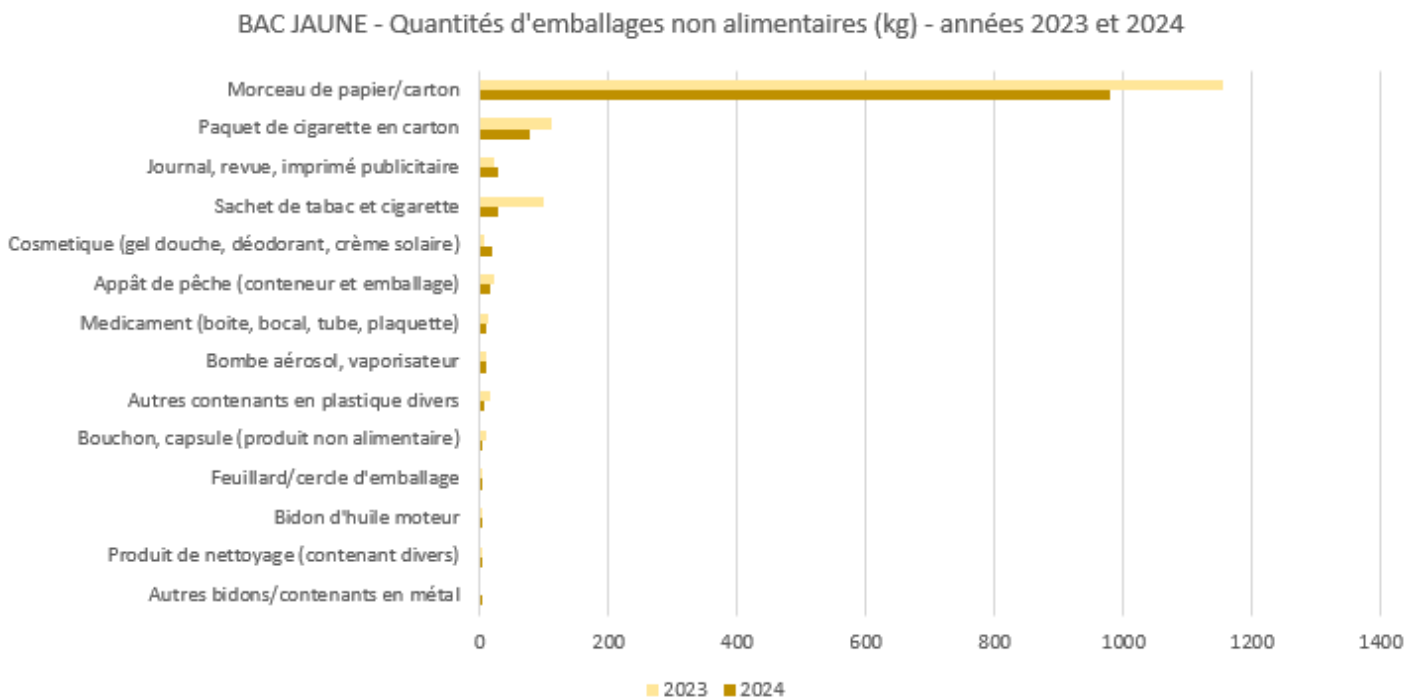
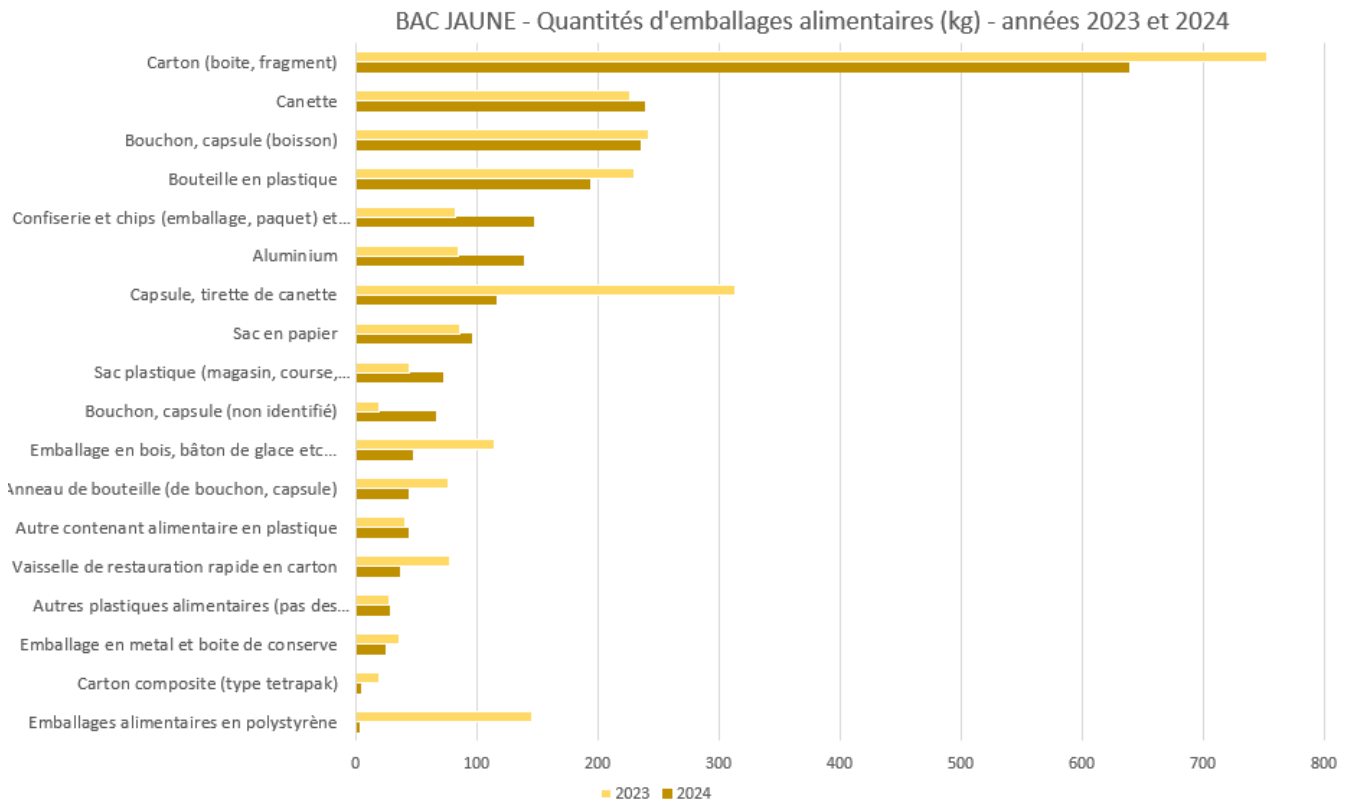
Type de déchets ramassés en 2024



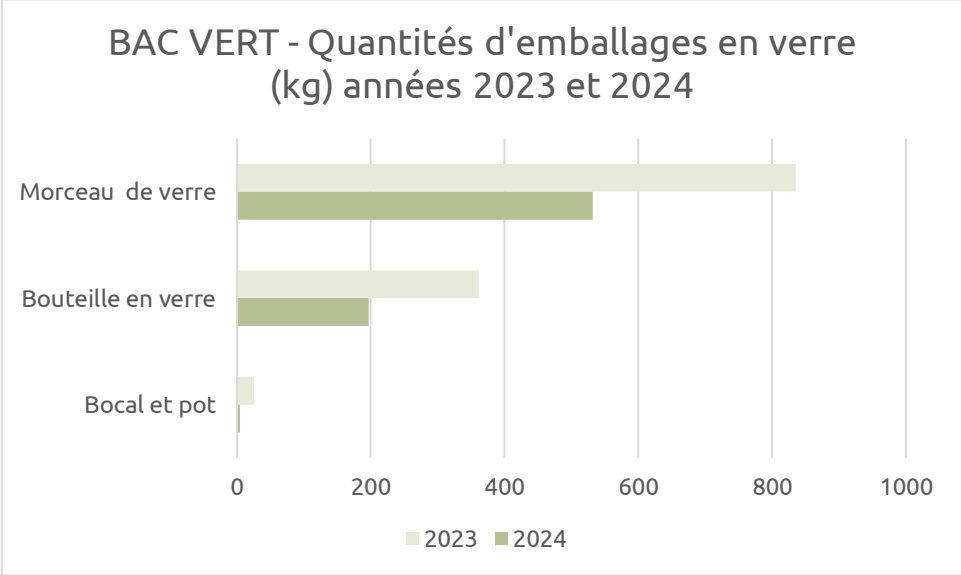
Les catégories de marques les plus représentées sont similaires aux années précédentes et correspondent principalement à des **déchets de type alimentation rapide/pique-nique (boissons, chips, bonbons, ...)** pouvant provenir de supermarchés ou des foodtrucks et enseignes de restaurations locales. La chaîne de restauration rapide Mc Donald est également représenté (8% des items). Enfin, une part non négligeable des items analysés correspond à des marques de cigarettes et tabac (8%).

3. Types de déchets

Le comptage des déchets par type fait ressortir les graphiques suivants :

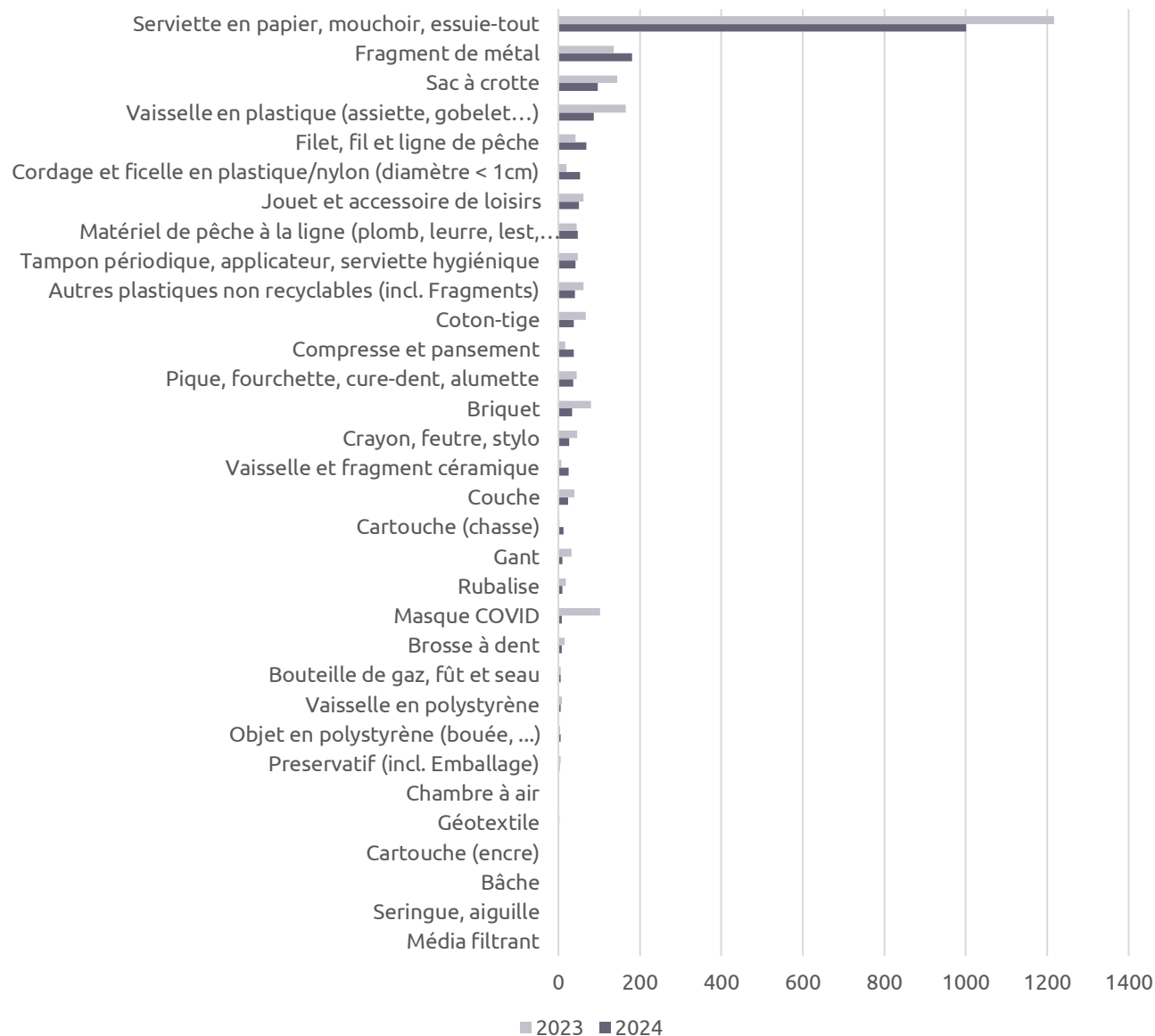


Parmi les déchets recyclables (bac jaune) ramassés en 2024, la majorité sont des morceaux de papier et carton (alimentaire ou non). Nous trouvons ensuite des canettes et capsule/tirette associés, des bouteilles en plastique et des emballages de confiserie et chips.



Les déchets correspondant au bac vert (verre recyclable) principalement ramassés en 2024 sont des morceaux de verre. On trouve également quelques bouteilles en verre.

POUBELLE GRISE - Quantités de déchets résiduels (kg) - années 2023 et 2024



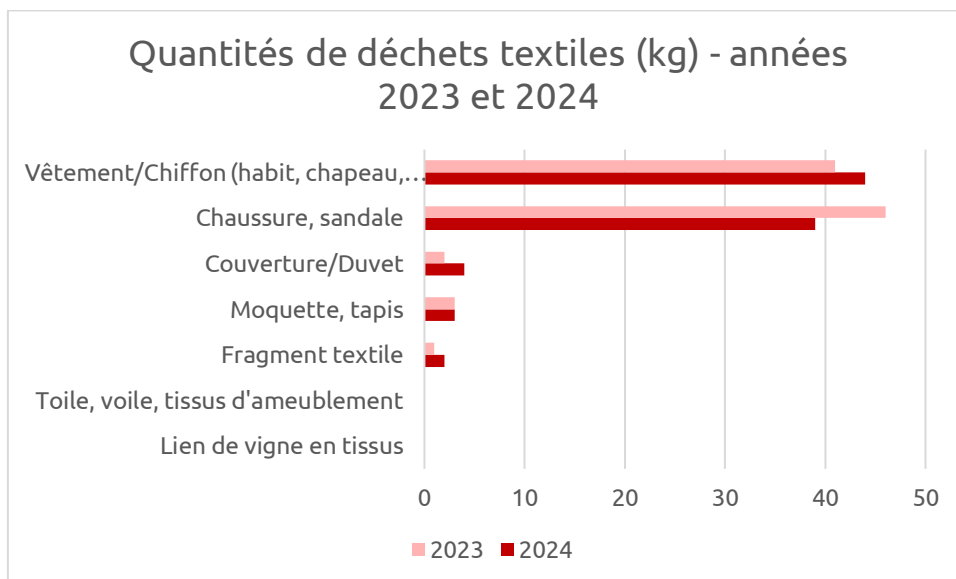
Afin de permettre une meilleure lecture, les papiers toilettes ainsi que les mégots ramassés n'apparaissent pas sur ce graphique.

Concernant les déchets résiduels (poubelle grise, déchets non valorisables) les éléments les plus ramassés sont **les papiers-toilette**. Les quantités ramassées sont cependant en nette diminution avec 5906 items en 2024 contre 7307 items en 2023. Ceci peut être expliqué par l'installation de toilettes sèches saisonnières sur plusieurs secteurs ciblés.

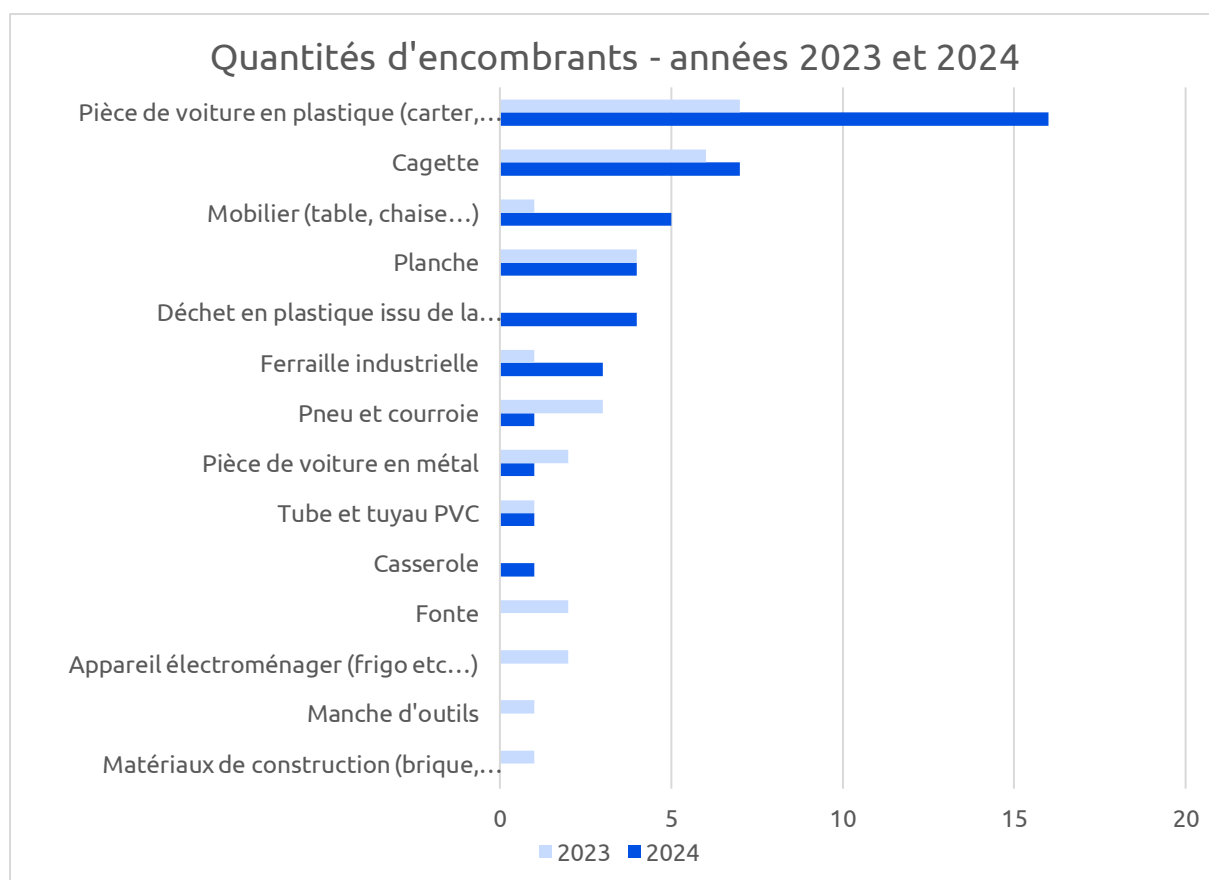
Les **mégots** représentent également une quantité importante des déchets abandonnés ramassés sur les berges. Les quantités ramassées sont en augmentation : 3126 items en 2024 contre 2959 en 2023. Un lien est maintenu avec les partenaires (Syndicat centre hérault, Communautés de communes, Pays cœur d'Hérault...) afin d'identifier des actions possibles, notamment pour permettre le recyclage de ce type de déchets.

Pour le reste, nous retrouvons majoritairement des serviettes et mouchoirs en papier, des fragments de métal et des sacs à déjections canines. Il est également intéressant de noter une part non

négligeable de déchets issus des activités de pêche (filets, lignes, ...). L'évolution des réglementations concernant la pêche de nuit autour du lac devrait permettre de diminuer le nombre de déchets de ce type.



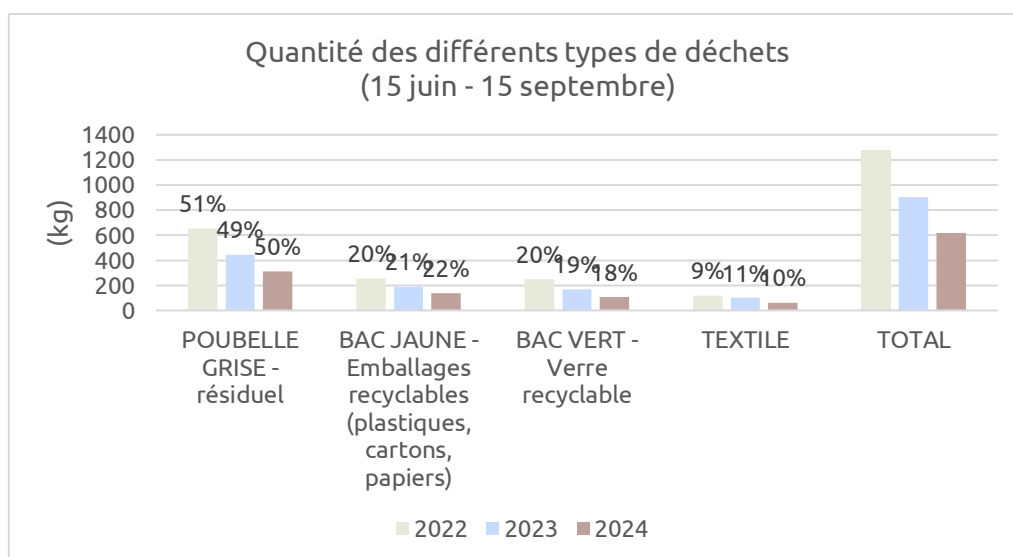
Les déchets textiles sont majoritairement des vêtements et des chaussures. Nous pouvons supposer qu'il s'agit dans la plupart des cas d'oubli des visiteurs.



La majorité des objets encombrants retrouvés sur le site sont des pièces de voiture en plastique (type carter de protection) et des caquettes. Les quantités de déchets encombrants ramassés sont globalement en augmentation en 2024 : 134 items en 2024 contre 100 en 2023.

Concernant les déchets dangereux, seule une batterie a été retrouvée durant l'année 2024.

4. Comparaison saisons estivales 2022-2023-2024



* Les pourcentages indiqués dans le graphique sont en lien avec le poids total ramassé sur la saison.

La quantité totale de déchets ramassés sur la saison estivale est en baisse depuis 2022. En revanche, la part de chaque catégorie de déchets reste similaire.

NOM	NBR RAMASSAGE			MOYENNE (KG/HA)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Baie des Vailhés	39	42	40	37,44	28,62	20,43
Pôle de Clermont	29	24	30	28,61	14,41	11,09
L'Ariole	29	19	28	27,57	16,69	12,87
Rives de Liausson	20	24	27	11,64	10,93	8,82
Celles/Mas de Riri	21	20	23	9,76	8,44	4,19
Relais nautique d'Octon	21	17	20	23,57	11,87	5,71
Presqu'île/Jonquier-Lavadou-Rouens	19	23	22	10,48	6,89	4,06
Les Plos	23	24	27	17,51	13,16	7,41
Barrage/Mont Redon	20	15	18	20,43	15,59	14,00
Station de pompage d'Octon	27	23	29	34,85	42,01	21,64
Neck de la Roque	14	14	18	5,79	4,03	4,10
Berges nord/Chapelle de Clans	6	6	8	2,42	1,30	0,81
Tour de la Sûre	6	6	4	1,61	0,97	0,23
Tour de Rouens	6	4	5	2,50	0,74	0,55
Roselière	6	11	9	2,00	2,23	0,78

Les zones où l'on retrouve le plus de déchets abandonnés restent similaires (Station de pompage d'Octon et Baie des Vailhés). En revanche, on observe que la quantité de déchets retrouvés sur chaque zone a fortement diminué entre 2022 et 2024.

IV- Analyse et bilan

Après une année 2022 particulière (post-covid-forte / fréquentation et visiteurs différents), **les quantités de déchets ramassés continuent de baisser** années après années. Les zones principalement concernées par les déchets abandonnés restent similaires (pôle des Vailhés, station de pompage d'Octon...), mais dans des quantités moindres sur l'ensemble des berges.

La part de chaque catégorie est similaire à l'an dernier. La majorité des déchets abandonnés sont des déchets non recyclable (résiduel >50%). Les emballages recyclables (bac jaune) représentent 23 % des déchets abandonnés et les emballages en verre 17%.

La présence de déchets abandonnés semble corrélée à plusieurs facteurs :

- Le niveau de **fréquentation de la zone** (plus de déchets dans les pôles d'accueil que dans les zones naturelles et plus de déchets sur les périodes de forte fréquentation).
- **L'accessibilité en véhicule** (moins de déchets dans les zones moins accessibles).
- **La durée de présence des visiteurs** (plus de déchets sur les zones de camping-cars passant la nuit et de camping sauvage).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la diminution des quantités de déchets abandonnés en 2024 sur les berges :

- **Evolution de la fréquentation sur les berges du lac**

En 2024, le lac du Salagou a connu un épisode d'alerte cyanobactéries. Le Département, assurant le contrôle de la présence des cyanobactéries a déclenché l'alerte de niveau 1 qui a conduit les visiteurs à ne plus se baigner et donc à ne pas venir sur le site entraînant une baisse de la fréquentation à cette période. De plus, on observe ces dernières années une tendance à la hausse de la fréquentation sur les ailes de saison. Il serait donc pertinent d'**adapter les équipements et la présence des agents sur le terrain sur ces périodes**.

- **Actions de gestions mises en place**

Le projet Paysages sans emballages en lien avec Citeo permet, **d'améliorer les connaissances** concernant les déchets, la mise en place **d'actions de communication** ainsi qu'une **présence sur le terrain renforcée** essentielle pour permettre une responsabilisation des visiteurs.

L'installation de **toilettes sèches saisonnières** sur plusieurs secteurs ont permis de faire baisser de manière significative la quantité de papiers-toilettes retrouvés sur les berges.

La zone de la **station de pompage d'Octon** dispose d'un petit parking (capacité 30 places) peu fréquenté en journée. Cependant il s'agit d'une des zones où il est le plus difficile de faire respecter le code de conduite (pas de prestataire touristique sur place, peu de verbalisation). Cette année, la **mise en place d'un portique** au niveau du parking a permis de diminuer le nombre de camping-cars passant la nuit illégalement et donc la quantité de déchets abandonnés sur la zone.

Au niveau du **pôle de Clermont**, les colonnes de tris ont été repositionnées. Celles-ci sont maintenant moins proche de la circulation et engendrent moins de dépôt sauvage.

L'installation d'un Food truck sur les **rives de Liausson** peut expliquer la diminution de la quantité de déchets sauvages sur cette zone. En effet, la présence d'un prestataire permet une meilleure surveillance de la zone. Si la présence de ce prestataire se pérennise il pourra être envisagé l'installation d'équipements en saison sur la zone (toilettes sèches, ...).

V- Perspectives d'actions

Pérenniser la présence sur le terrain de patrouilles est essentiel pour permettre la sensibilisation et la responsabilisation des visiteurs et est une des priorités pour les années à venir. L'objectif est de les professionnaliser au mieux sur la question des déchets pour leur permettre de passer les bons messages. Il est prévu la mise en place d'une formation pour l'ensemble des patrouilleurs sur la question des déchets en début juillet. La patrouilleuse équestre titulaire doit être **formée au maraudage pédagogique** afin de permettre l'organisation de maraudages par les patrouilles du Grand Site. L'interdiction de la pêche de nuit en cours doit permettre de diminuer le nombre de déchets diffus sur certaines zones et de faciliter le travail des patrouilleurs en limitant le camping sauvage et la durée de présence des visiteurs sur certaines zones.

Le ramassage des déchets diffus ainsi que leur caractérisation sont à poursuivre. Mieux connaître le gisement de déchets permet de mieux cibler les efforts de gestion et la sensibilisation mise en place.

Une **campagne de communication** est de nouveau déployée. La campagne de 2022 ayant été particulièrement bien accueillie par les visiteurs et nos partenaires, celle-ci va être actualisée et rediffusée en 2025. Le Grand Site souhaite diffuser cette communication plus largement.

Des **actions de sensibilisation** pour des publics ciblés sont mises en place. Une demi-journée d'échange est prévue en mars à destination des organisateurs de manifestations sportives et des professionnels des activités de pleine nature. Ceux-ci sont notamment sensibilisés à la gestion des déchets lors de l'organisation d'évènements. De plus, depuis 2024, les organisateurs répondant à l'Appel à manifestation d'intérêt pour organiser des évènements autour du lac ont l'obligation de présenter la manière dont ils vont gérer leurs déchets et sensibiliser leurs publics. Ils sont encouragés à se faire accompagner du Syndicat centre Hérault sur ces questions. De manière générale, la mise en place d'action de sensibilisation spécifiques sur les zones problématiques est à accentuer notamment en avant et en arrière-saison.

En avril, **une rencontre** à destination du **grand public** est mise en place pour présenter le projet « Paysages sans emballages ». Les participants pourront découvrir le projet, échanger avec les agents de Croix rouge insertion et seront invités à participer à un ramassage de déchets résiduels sur les berges.

Le travail mis en place avec Citeo sera également à l'honneur lors de la **biennale du Grand Site**. Cet évènement sera organisé en septembre 2025 puis reconduit tous les deux ans.

Enfin, le **stand** du Grand Site est en cours de refonte. Il est prévu d'y intégrer des outils de sensibilisation concernant les déchets et le projet paysages sans emballage. Ce stand pourra être tenu lors de divers évènements et manifestations et permettra d'améliorer la sensibilisation des habitants et des visiteurs.

Le principal point noir reste le **pôle des Vailhés** sur lequel la fréquentation et la durée de présence des visiteurs sont très importantes et engendrent des quantités importantes de déchets abandonnés. D'après le plan de gestion du site, les pôles d'accueil doivent être équipés de points de collecte des déchets à l'année. Actuellement, les visiteurs utilisent les mêmes conteneurs et colonnes de tri que le camping des Vailhés. Ce point est positionné à l'entrée du camping, donc peu accessible et visible depuis le parking et la plage. Pour améliorer la propreté de la zone il est nécessaire de poursuivre les efforts de concertation afin de permettre la mise en place d'équipements et d'une fréquence de collecte adaptées. L'emplacement des toilettes va être revu pour permettre plus d'utilisation et diminuer les quantités de papiers toilettes présents sur la zone.

Concernant les toilettes, l'objectif est d'étendre les périodes d'ouverture sur les ailes de saisons. La pose des toilettes à Octon et l'Ariole est à reconduire.

Le partenariat avec Citeo a permis d'amorcer une réelle dynamique concernant la lutte contre les déchets abandonnés diffus sur le site. Les actions mises en place donnent lieu à des améliorations tangibles et encourageantes. Celles-ci sont à poursuivre dans le temps pour pérenniser le dispositif encore très fragile et notamment les moyens humains.

ANNEXE 1 : Temps forts de l'année 2024



Campagne de communication 2024 à destination du Grand Public



Sensibilisation des visiteurs par les patrouilles du Grand Site à cheval, en bateau ou à vélo.



Equipe de Croix rouge insertion en charge de la collecte des déchets abandonnés sur les berges du lac dans le cadre du projet paysages sans emballages



L'installation de toilettes sèches saisonnières sur plusieurs zones permet de réduire les quantités de papiers toilettes abandonnés sur les berges



La mise en place d'un portique au niveau du parking de la Borne a permis de diminuer le nombre de camping-cars passant la nuit illégalement et donc la quantité de déchets abandonnés sur la zone



Le Grand Site apporte son expertise pour un meilleur positionnement des équipements autour du lac selon la carte des vocations afin d'éviter les dépôts sauvages et diminuer le nombre de déchets abandonnés. Les équipements ont été repositionnés au niveau du pôle de Clermont.